

ERP France dresse un premier bilan de la mise en place de la filière Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

« La prévention et l'éco-conception sont les enjeux du futur »



A l'occasion de son premier Forum Adhérents qui se tenait mercredi 27 juin à Paris et dans le cadre des Journées de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Christophe Pautrat, Directeur Général de l'éco-organisme ERP, dresse un premier bilan de la filière 6 mois après son lancement.

Christophe Pautrat
Directeur général ERP France

> Christophe Pautrat, le 15 novembre 2006 était officiellement lancée la filière DEEE en France. Quel premier bilan pouvons-nous en tirer 6 mois après son démarrage ?

Christophe Pautrat : « En effet, depuis le 15 novembre dernier, chaque producteur d'Equipements Electriques et Electroniques se doit de financer la collecte et le recyclage de ses équipements arrivés en fin de vie. Ce processus passe notamment par l'adhésion à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics qui va effectuer pour le compte des producteurs l'enlèvement et le traitement des DEEE. Le marché français des équipements électriques et électroniques ménagers neufs représente plus de 20kg de produits par personne et par an. Des équipements qui deviendront des DEEE et devront être traités. Les déchets sont aujourd'hui collectés par la distribution, les associations ou les collectivités locales dont le réseau de déchetteries représente plus de la moitié du gisement national. En nous basant sur les conventions signées ou en cours de signature à la date du 15 mai, nous pouvons évaluer que près de 23,3 millions d'habitants sont désormais desservis, représentant près de 40% de la population cible en un peu plus de 6 mois de temps, ce qui est un résultat très positif. Nous devrions atteindre les deux tiers de la population couverts à fin 2007 et il semble aujourd'hui réaliste de dire que l'ensemble de la population devrait être traité à horizon fin 2008, soit beaucoup plus rapidement que le délai initialement prévu au démarrage de la filière. De même, 1 150 points de collecte ont été mis en place depuis novembre dernier ou sont en cours de mise en place. En conclusion, nous pouvons dire que les acteurs jouent le jeu et que la filière se met en place rapidement. »

> Dans ce contexte, quel bilan dressez-vous pour ERP ?

Christophe Pautrat : « Le bilan est à la fois très positif à date et encourageant pour le futur. D'un point de vue chiffré, l'obligation de collecte d'ERP s'élève à 21% de la population cible, soit 12,545 millions d'habitants. A ce jour, ERP a d'ores et déjà atteint cet objectif et est le premier et le seul éco-organisme de la filière dans ce cas. ERP compte à ce jour plus de 110 collectivités sous contrat et a collecté un peu plus de 9 000 tonnes de DEEE.

Cette rapidité de mise en place auprès des collectivités tient d'une part à la réactivité de nos équipes, mais également à une position unique sur le marché français. En effet, ERP est le premier éco-organisme paneuropéen et possède déjà une expérience acquise dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande, la Pologne et le Portugal. Nous démarrons au Royaume Uni au mois de juillet et en Italie à la fin de l'année. Cette expérience sur d'autres pays nous a ainsi permis de proposer une solution adaptée aux collectivités locales.

Par ailleurs, cette présence européenne représente également beaucoup d'attrait pour les producteurs qui ont des obligations dans plusieurs pays. Dans le but de les aider, nous venons de lancer la solution « Europe Plus » qui permet aux producteurs de remplir plus simplement leurs obligations dans les pays européens. ERP compte aujourd’hui près de 1 000 adhérents en France et en Europe et a collecté plus de 150 000 tonnes de DEEE à ce jour. »

> La filière semble donc lancée sur de bons rails; quels en seront selon vous les enjeux à court, moyen et long termes et surtout les conditions de réussite?

Christophe Pautrat : « Les enjeux sont différents selon les acteurs de la filière. **Les producteurs** ont besoin d'une harmonisation et d'une simplification des démarches au niveau européen. Les **pouvoir publics** doivent de leur côté s'assurer que l'ensemble des producteurs contribuent effectivement au système. Au niveau du **grand public**, l'augmentation du recyclage passera par l'information de la population d'une part et la constitution d'un réseau de points de collecte dense d'autre part. Enfin, au niveau de la **filière** en général, la prévention, l'éco-conception et l'amélioration des processus de recyclage permettront la réduction des déchets à la source et faciliteront leur réemploi en fin de cycle de vie ». »

Pour en savoir plus : www.erp-recycling.org

A propos d'ERP:

ERP est une SAS de droit français créée en 2004. Eco organisme généraliste, ERP a vocation à accueillir les producteurs de tous les métiers. ERP compte à ce jour près de 1000 adhérents en Europe. ERP a obtenu son agrément en France des pouvoirs publics en août 2006.

Contact : Le Public Système - Antonia du Boisbaudry et Pierre-Hubert Meilhac
Tél : 01.41.34.22.86 / 01.41.34.20.16
aduboisbaudry@lepublicsysteme.fr / phmeilhac@lepublicsysteme.fr

Contact : Le Public Système - Antonia du Boisbaudry et Pierre-Hubert Meilhac
Tél : 01.41.34.22.86 / 01.41.34.20.16
aduboisbaudry@lepublicsysteme.fr / phmeilhac@lepublicsysteme.fr